

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de Parcé-sur-Sarthe s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Michel GENDRY, Maire.

Etaient présents : M Vincent HUET, Mmes Frédérique GRANDIN, Catherine GUITTET, Emma VÉRON, M. Clarisse LEJARD, Mme Valérie DABOUINEAU, M. Fabien CONILLEAU, Mmes Anaïs FOUSSIER, Laure VAIDIE, MM. Joseph CHENNI, Michel BERNARD, Mme Isabelle CHIARAMONTI-MONNET, M. Laurent BOUTTEVIN, Mme Christelle GEFFRAY.

Etaient absents excusés : MM. Tony LÉVÈQUE (procuration C. GUITTET), Frédéric LUISETTI (procuration F. GRANDIN), Mme Gwénaëlle FROISSARD (procuration C. LEJARD), M. Franck LOISON (procuration F. CONILLEAU).

Secrétaire de séance : Mme Valérie DABOUINEAU.

### **DI40119-01 : OUVERTURE DE CRÉDITS A L'INVESTISSEMENT 2019 : BUDGET COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT**

Conformément à l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'ouverture de crédits d'investissement sur l'année 2019 à hauteur de 25% des crédits d'investissement ouverts en 2018, soit :

#### Pour le budget communal :

586 272 €, et ce dans le but d'engager les premières dépenses nécessaires avant le vote du budget.

- chapitre 20 : immobilisations incorporelles (frais d'études, concessions)
- chapitre 21 : immobilisations corporelles (terrains, matériels, mobiliers)
- chapitre 23 : immobilisations en cours (bâtiments, voirie)

#### Pour le budget Assainissement :

160 848 €, et ce dans le but d'engager les premières dépenses nécessaires avant le vote du budget.

- chapitre 23 : immobilisations en cours (bâtiments, voirie)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- autorise l'ouverture de crédits à l'investissement pour le budget « Commune » 2019,
- autorise l'ouverture de crédits à l'investissement pour le budget « Assainissement » 2019.

### **DI40119-02 : RESTAURATION SCOLAIRE : TARIFS APPLICABLES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019 ET RÉDUCTIONS**

Les tarifs de la restauration scolaire ont été votés lors du précédent conseil à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, date du début du contrat passé avec le nouveau prestataire Restauval. Pour rappel, ils sont les suivants :

En Liaison froide dans la cuisine actuelle rue du Moulin	En Confection sur place dans le nouveau restaurant scolaire
Repas enfant à 3,35 €	Repas enfant à 3,85 €
Repas adulte à 3,65 €	Repas adulte à 4,15 €

L'objet du présent rapport est d'adopter les modalités concernant les réductions pour l'inscription à l'année :

- 15 € sur l'année et par enfant inscrit à l'année, quel que soit le nombre de repas pris dans la semaine ;
- Concernant l'inscription des familles de 3 enfants et plus, le tarif est porté à 3,25 € par enfant ;
- Cette réduction n'est applicable qu'aux tarifs « restauration scolaire ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs de restauration scolaire ainsi que les réductions tarifaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 tels que proposés dans le rapport.

**DI40119-03 : PROJET D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS DE TÉLÉPHONE :  
ER 007408 IMPASSE DU CHAMP DE LA ROCHE**

M. le Maire informe le Conseil municipal du projet du Département de renforcement et de modernisation des réseaux de distribution d'électricité impasse du Champ de la Roche. La réalisation en souterrain de cette opération peut être envisagée sous réserve de la prise en charge par la commune de la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique.

Lors de son assemblée du 7 février 2002, le Département a pris la décision d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunications dans le cadre des opérations de dissimulation du réseau téléphonique aérien existant, le câblage et la dépose du réseau étant assuré et financé par Orange.

Le coût du génie civil de télécommunication est estimé à 25 000 €.

Conformément à la décision de la Commission permanente du conseil départemental du 27 février 2017, la participation de la commune est de 100% du coût à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Estime que le projet n'est pas prioritaire sur le budget communal,
- Ne souhaite pas participer financièrement au coût des travaux envisagés pour le génie civil de télécommunication,
- Autorise néanmoins le Département à effectuer leur programme de travaux envisagé impasse du champ de la Roche, mais en solution aérienne.

**DI40119-04 : CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE « ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF » 2019-2021**

A la suite du Conseil municipal du 25 janvier 2016, Monsieur le Maire a été autorisé à signer une convention d'assistance technique en assainissement collectif avec le Département de la Sarthe via le Service d'Assistance Technique aux exploitants de Station d'Épuration (SATESE).

Cette convention a été signée pour trois ans jusqu'au 31 décembre 2018 et il convient de la renouveler pour une durée identique jusqu'au 31 décembre 2021. A ce titre, le Département propose la reconduction du coût de base de 0,40 € par habitant et par an, avec une indexation sur la population INSEE N-1.

Il sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour signer la convention qui précise les modalités de mise en œuvre de cette mission.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal se prononce favorablement pour le renouvellement de la convention avec le Conseil départemental via le SATESE pour 3 ans (2019-2021) et autorise le Maire à signer ladite convention avec le Département.

**DI40119-05 : PROJET D'EXTENSION DE LA SALLE JEAN-YVES DALIVOUST :  
FAISABILITÉ ET AUTORISATION DE LANCEMENT**

Lors du Conseil municipal du 19 novembre 2018, ont été présentés l'étude estimative et les coûts financiers de la réhabilitation et de l'agrandissement de la salle sportive Jean-Yves Dalivoust, réalisés par l'agence Pix Architecture. L'étude a fait l'objet de questionnements sur le projet, notamment la mutualisation de la salle avec les autres associations sportives.

Le Conseil municipal devait également se positionner lors d'une prochaine séance, après contact avec les autres associations. Une réunion a eu lieu le 12 décembre dernier avec les associations et les écoles intéressées pour évoquer les temps d'occupation de la salle et la compatibilité des activités diverses qui peuvent se dérouler en simultané.

Il est rappelé que les travaux de rénovation permettront de restaurer la salle de jeu actuelle et d'optimiser les consommations énergétiques, tandis que l'agrandissement permettra l'ouverture de la salle aux autres activités associatives.

Il est entendu que les travaux ne concerneront pas les locaux du club de football, car le plan de financement n'a pas inclus ce projet initialement.

M. le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour lancer la consultation de recherche d'une maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, et à majorité moins 3 contre et 1 abstention, le Conseil municipal autorise le Maire à lancer une consultation en vue de recruter un architecte qui travaillera sur l'avant-projet concernant la rénovation et l'agrandissement de la salle de sports Jean-Yves Dalivoust.

### **DI40119-06 : DOTATION PLAN BIBLIOTHÈQUE 2018**

En octobre 2018, dans le cadre de la mobilisation en faveur du livre et de la lecture, le ministère de l'Education souhaitait encourager la redynamisation des espaces dédiés à la lecture dans les écoles, notamment dans celles éloignées d'une bibliothèque dont les élèves ne peuvent avoir accès quotidiennement aux livres.

A ce titre, l'école publique avait été repérée afin d'obtenir un fonds, moyennant l'établissement d'un projet pédagogique par l'école et le soutien de la municipalité.

La commune de Parcé-sur-Sarthe avait donc répondu favorablement à la démarche proposée, s'engageant à participer financièrement à due proportion du montant de la dotation que l'académie accorderait pour l'école publique « les Marronniers ».

En décembre dernier, le ministère a confirmé le projet, nous informant qu'une dotation de 1 546,50 € avait été attribuée au titre du « Plan bibliothèque » pour l'année 2018. Il est demandé par le Ministère de commander des livres pour le montant accordé, cette somme étant complétée par la participation financière de la commune.

M. le Maire sollicite donc le Conseil Municipal à ce sujet, et propose que la même somme soit attribuée pour l'école publique aux fins de renouveler le fonds de la bibliothèque, et d'acquérir des modules de rangement des ouvrages.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Entérine l'attribution pour l'école publique d'un montant de 1 546,50€ par le Ministère de l'Education Nationale au titre du « Plan Bibliothèque 2018 »,
- S'engage à attribuer le même montant pour l'école, afin d'acquérir des ouvrages supplémentaires et du mobilier de rangement adéquat,
- Autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès de l'Education Nationale.

### **DI40119-07 : ETUDES DE FAISABILITÉ EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UN PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE PARCÉ-SUR-SARTHE/LE BAILLEUL**

La société JP ENERGIE ENVIRONNEMENT (JPEE), dont le siège social est situé à Saint-Contest (14280) et les bureaux d'études à Vertou (44120), développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens en France. Elle a réalisé un diagnostic technique sur la commune de Parcé-sur-Sarthe et du Bailleul, et a identifié un secteur présentant un potentiel de développement éolien. Elle propose à ce titre au Conseil Municipal de réaliser des études approfondies en vue de l'implantation d'un parc éolien.

Considérant la présentation faite le 22 novembre 2018 par JPEE portant sur la réglementation en matière d'éolien, l'étude ayant permis d'identifier le secteur d'implantation, ainsi que les conditions de développement d'un projet éolien et des demandes administratives associées,

Considérant que JPEE propose de réaliser des études approfondies en vue de l'implantation d'un parc éolien : démarches foncières, études environnementales, études techniques, accès, étude du gisement éolien au moyen d'un mât de mesure du vent,

Considérant que le projet porté par JPEE consistera à produire de l'électricité à partir d'une source renouvelable, Considérant que JPEE propose à la commune une convention d'utilisation des chemins communaux et/ou des terrains communaux,

Considérant que les études, le montage du projet et les demandes administratives associées n'entraîneront aucun engagement financier pour la commune,

Considérant les avantages proposés par l'offre de JPEE, à savoir :

- Offre globale et logique de producteur exploitant long terme : développement, financement, construction, exploitation, maintenance ;
- Qualité technique du projet proposé par JPEE au regard des références ;
- Partenariat potentiellement fiable et durable avec la commune d'une part, et sous réserve des propriétaires/exploitants d'autre part ;
- Développement de projet associant les acteurs locaux et une politique foncière maîtrisée ;
- Propositions de concertation locale adaptée aux attentes du territoire ;
- Possibilités d'ouverture du projet à l'investissement participatif (investisseur particulier, actionnariat public, éco épargne citoyenne),

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité moins 3 voix contre décide :

- D'émettre un avis favorable à l'étude d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Parcé-sur-Sarthe et de Le Bailleul ;
- D'autoriser la société JP ENERGIE ENVIRONNEMENT à réaliser les études de faisabilité technique et environnementales en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Parcé-sur-Sarthe et de Le Bailleul ;
- D'autoriser la société JP ENERGIE ENVIRONNEMENT à déposer toutes les demandes de levées de servitudes et demandes d'autorisations administratives nécessaires en vue de l'étude de faisabilité du projet de parc éolien ;

Le Conseil Municipal est informé que JP ENERGIE ENVIRONNEMENT contactera les propriétaires et exploitants des parcelles situées dans la zone d'implantation potentielle.

### **D140119-08 : DEMANDE DE DÉGRÈVEMENT SUR FACTURE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur une demande de dégrèvement.

Un particulier possédant un compteur d'eau pour son potager a également constaté ne posséder aucun raccord à l'assainissement collectif.

Il souhaite dissocier la distribution de la collecte-traitement de l'eau, la partie Assainissement incombant en partie à la commune, et de fait il demande un dégrèvement sur les 5 dernières années.

M. le Maire demande au conseil de se prononcer au regard de la facture présentée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Refuse d'accorder le dégrèvement demandé dans le présent rapport pour Mme L. de Parcé-sur-Sarthe, quand bien même l'eau qui arrive du compteur ne sert que pour arroser un jardin et n'a pas besoin d'être traitée dans le réseau Assainissement,
- Propose néanmoins à Mme L. de contacter la société délégataire STGS à en informer Véolia afin de vérifier une fuite éventuelle sur le réseau, la consommation sur facture paraissant excessive.

### **D140119-09 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROJET « DE MALICORNE A QUÉBEC »**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur une demande d'aide financière exposée par l'association des Artisans d'Art et Artistes de Malicorne (4AM).

Cette association, en lien avec l'Association au Développement des Activités Fluviales (ADAF) propose un projet intitulé « sur les traces de nos ancêtres, de Malicorne à Québec » lors des journées européennes des Métiers d'Art, entre le 7 avril et le 15 mai 2019 : il s'agit de transporter par voies fluviales les œuvres d'art réalisées par la 4AM

et destinées à être offertes au musée des Métiers d'Art et Artisans du Québec, à l'identique du parcours réalisé par Pierre Désautels, fondateur de Ville-Marie (Montréal), en 1653.

Ce projet permettra de promouvoir le savoir-faire des artisans d'art locaux et la pérennisation des savoirs, de mettre en avant le tourisme fluvial lors des escales programmées, notamment à Parcé-sur-Sarthe le mardi 16 avril 2019.

Pour se faire, il est proposé de participer financièrement à l'événement, afin de contribuer à l'hébergement pour l'équipage et à l'encadrement (restauration, carburant pour la navigation, etc.).

M. le Maire demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de verser une participation de 300 € pour le projet exposé ci-dessus.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Remarques évoquées lors des rapports du Conseil municipal :
  - Rapport n°7 : l'étude du projet éolien devrait durer 3 à 4 ans et fera l'objet d'une enquête publique qui entraînera validation ou pas. Un point sur les Espaces Boisés Classés sera également abordé.
- Information sur les Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), conformément au 15° de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire ;
- Intervention du Président de l'Union Nationale des Combattants (UNC) : celui-ci retrace l'historique, fait un point sur le budget et la composition actuelle de l'association parcéenne. Il souhaiterait que de nouveaux membres entrent dans l'association pour amener un nouveau dynamisme, même s'ils ne sont que sympathisants et pas anciens combattants, entretenir le devoir de mémoire, créer du lien et continuer les commémorations ;
- Relance du marché « fourniture d'électricité en tarif jaune » : faute d'offres comparatives suffisantes et de tarifs raisonnables, le marché a été relancé début janvier, afin que le futur contrat démarre au 16 février 2019 pour une durée de 3 ans. Il est fait état du contrat provisoire d'un mois signé en urgence avec EDF, et ce afin que les bâtiments publics ne soient pas privés d'électricité ;
- Information « mise en séparatif des réseaux sur le secteur allée du Stade » : M. le Maire expose une solution qui pourrait être envisagée sur le terrain de particuliers, afin de garder un écoulement nature, mais qui reste liée au futur PLUi ;
- Information PLUIH : le projet entre en phase PADD (Programme d'Aménagement et de Développement Durables) qui doit être délibéré avant fin mars 2019 ;
- Consultation citoyenne : un cahier de doléances est à la disposition des parcéens en Mairie jusqu'aux environs du 15 mars 2019 où une soirée d'échanges sera organisée ;
- Date des prochains conseils municipaux (le reste sans changement) :
  - ✓ Le Conseil municipal du lundi 25 février 2019 est avancé au lundi 11 février 2019
  - ✓ Samedi 30 mars 2019 à 10h00

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : le lundi 11 février 2019 à 20h00.**

## LES MEMBRES PRÉSENTS : Conseil Municipal du 14 janvier 2019

Michel GENDRY

Tony LÉVÈQUE (procuration à C. GUITTET)

Vincent HUET

Frédérique GRANDIN

Catherine GUITTET

Emma VÉRON

Clarisse LEJARD

Valérie DABOUINEAU

Frédéric LUISETTI (procuration à F. GRANDIN)

Fabien CONILLEAU

Gwénaëlle FROISSARD (procuration à C. LEJARD)

Anaïs FOUSSIER

Laure VAIDIE

Joseph CHENNI

Franck LOISON (procuration à F. CONILLEAU)

Michel BERNARD

Isabelle CHIARAMONTI-MONNET

Laurent BOUTTEVIN

Christelle GEFFRAY